

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 01/12/2025 - 171767 - 2017 B 05956 - 828 216 408 - 116 VERTE

2STPO640693

## Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes 2023

**Société 116 VERTE**

**Au capital de 8000€**

**Siège social : 116, rue du CHEMIN VERT**

**75011 PARIS**

**828216408 RCS BOBIGNY**

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 28/04/2025**

L'an deux mille vingt cinq

Le 28 Avril

A 13 heures.

Les associés de la société **116 VERTE, SARL** au capital de 8000 euros divisés en 100 Parts sociales sociales de 80€ l'une, dont le siège social est à 116, rue du CHEMIN VERT 75011 PARIS se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par Le Président.

L'assemblée est présidée par Mr **IDHAYAKUMAR Arumairathinam** en qualité *Gérant de la société*

Sont présents :

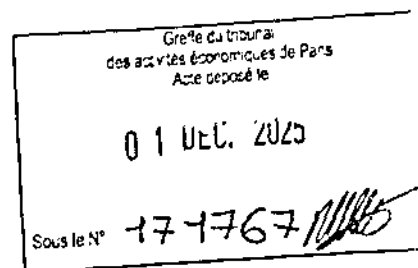
- Mme **PILAIYAN** épouse **IDHAYAKUMAR** propriétaire de 10 Parts sociales,
- Mr **IDHAYAKUMAR Arumairathinam** propriétaire de 90 Parts sociales,

Soit au total **2** Associés présents, totalisant **100** Parts sociales.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.



Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** et quitus au président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le Président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les Associés.

Plus Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2023**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de **19813 euros**

- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2023**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de **19813 euros**.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** se soldent par un bénéfice de **19813 euros**.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau, pour un montant de **19813 euros**.

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

- Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée prend acte de l'absence de convention réglementée.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à *PARIS*, 28/04/2025

**PIZZA DELIZIA**  
116 Rue du Chemin Vert - 75011 PARIS  
Siret 828 216 408 RCS PARIS  
Tél : 01 55 23 70 84

#### *Signatures*

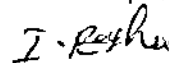
Le Président/Associé

Mr IDHAYAKUMAR Arumairathinam



Associée

Mme PILAIYAN épouse IDHAYAKUMAR



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 116VERTE		116 rue du Chemin VERT	
SIRET	8 2 8 2 1 6 4 0 8 0 0 0 1 7	75011 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	28 652	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la déferse art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**H COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON

Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
CGA/DMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Date:	Lieu PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	



Désignation de l'entreprise Société 116VERTE Néant  \*

 Adresse de l'entreprise 116 rue du Chemin VERT 75011 PARIS

 Numéro SIRET \* 8 2 8 2 1 6 4 0 8 0 0 0 1 7 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				(3 1 1 2 2 0 2 3)		(3 1 1 2 2 0 2 2)		
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	140 000	012		140 000	140 000	
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	14 945	030	10 100	4 845	3 212	
	Immobilisations financières * (1)	040	5 000	042		5 000	5 000	
	<b>Total I (5)</b>	044	159 945	048	10 100	149 845	148 212	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 531	052		5 531	7 005	
	STOCKS							
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)							
	Clients et comptes rattachés *	068		070				
	Autres * (3)	072	44 841	074		44 841	50 816	
	Valeurs mobilières de placement	080	30	082		30	30	
	Disponibilités	084	55 353	086		55 353	38 990	
	Charges constatées d'avance *	092	1 558	094		1 558		
	<b>Total II</b>	096	107 312	098		107 312	96 841	
	<b>Total général (I+II)</b>	110	267 257	112	10 100	257 157	245 053	
<b>PASSIF</b>				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000		8 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
	Report à nouveau	134		125 173		69 627		
	Résultat de l'exercice	136		19 813		55 545		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		<b>Total I</b>	142		152 986		133 173	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154						
	Emprunts et dettes assimilées	156		40 365		64 704		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		15 607		2 107		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	1 125	172	48 200		44 306	
	Comptes courants d'associés	173				764		
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
		<b>Total III</b>	176		104 172		111 880	
		<b>Total général (I + II + III)</b>	180		257 157		245 053	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 149		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 000	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RESULTAT COMPTABLE		Désignation de l'entreprise <u>Société 116VERTE</u>		Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le		
				3	1	2	2	0	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens et livraisons intracommunautaires } { services * }	215	214	328 289	218	2 059	290 721	
			217	218					
				218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	1 179	86			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	329 468	290 807			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234					
Variation de stock (marchandises) *			236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	115 546	101 350				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	1 475	(1 000)				
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	46 196	40 068			
				244	3 186	2 948			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244						
Rémunérations du personnel *			250	113 032	74 103				
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	18 131	3 377				
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255	254	1 516	1 433				
			256						
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259	262	4	4			
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	299 085	222 282				
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	30 382	68 525				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280						
	Produits exceptionnels (IV)		290						
	Charges financières (V)		294	1 730	3 635				
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octet))	347	300	4 541	135			
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D))	348						
	Impôts sur les bénéfices *		306	4 298	9 210				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	19 813	55 545				
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	19 813	314				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles *		322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)		324	4 298					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (Part de loyers dispensés de réintégration)	248	4 541				
				249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	DÉDUCTIONS	Entreprise innovante (art 217 octet)	986						
Reprise d'entreprises en difficulté (art 217 octet)		981							
Dont ZFA NG (art 217 octet)		345							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									
Zone franche urbaine (art 217 octet)	987								
Jeune entreprise innovante (art 217 octet)	989								
Investissements et souscriptions ZAFS-DISY	344								
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 217 octet)									
Zone de revitalisation rurale (art 217 octet)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 217 octet)									
Crédit d'impôt sur le revenu en arrière de déficit									
Zone de développement prioritaire (art 2									



Désignation de l'entreprise : Société 116VERTENéant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	140 000	402		404		406	140 000	140 000	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 606	442	2 029	444		446	10 635	10 635	
	Installations générales agencements divers	450	1 790	452		454		456	1 790	1 790	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 400	472	1 120	474		476	2 520	2 520	
Immobilisations financières		480	5 000	482		484		486	5 000	5 000	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>156 796</b>	<b>492</b>	<b>3 149</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>159 945</b>	<b>159 945</b>	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 605	532	1 101	534		536	7 706		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	265	542	265	544		546	530		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 714	562	150	564		566	1 864		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>8 584</b>	<b>572</b>	<b>1 516</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>10 100</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à FIS, 16% pour les entreprises à IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 116VERTE

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté au titre 1, 2 du tableau n° 2032 de 2024 au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	36 436
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	22 933
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

L'expert

5

Désignation de l'entreprise : <b>Société 116VERTE</b>		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : <b>01/01/2023</b>	et clos le : <b>31/12/2023</b>	Durée en nombre de mois : <b>1</b>   <b>2</b>
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	328 289
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	106	328 289
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	64
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	1 115
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	1 179
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats	121	128 171
Variation négative des stocks	145	1 475
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	8 984
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	138 634
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	190 834
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	190 834
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</small>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	328 289
Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2023
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 124  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD à Repartition des salaires et dans la notice n° 2033-WJT 412 à Cotisation Énergie des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 2 8 2 1 6 4 0 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 116VERTE

ADRESSE (voie) 116 rue du Chemin VERT

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONN CORRÉSPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONN CORRÉSPONDANTES	904

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 2 8 2 1 6 4 0 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 116VERTE

ADRESSE (voie) 116 rue du Chemin VERT

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Online

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

<b>Ecritures d'inventaires</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
48600000 Charges constatées d'avance			1 558,15
31/12/2023 OD MCFIF	196,27		
31/12/2023 OD IFFD	1 361,88		
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
42820000 Dettes prov. congés à payer			10 864,47
31/12/2023 OD PROV CEN ET N-1		10 864,47	
43820000 Chges sociales congés à payer			5 432,24
31/12/2023 OD PROV CEN ET N-1		5 432,24	

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité  21/02/2023 JC ANTA FPS 75.00 10/07/2023 JC arrendes 7511 45.00 11/07/2023 EPE WEB AMENDE 450.00 25/07/2023 EPE FINANCE PUBLIQUEPENALITE IVA 2 60.00 31/10/2023 JC Pénalité, amende fisc.pénalit 150.00			780.00
67200000 (Compte à disposit entreprise)  01/01/2023 CD REG CPTE AU 1 /01/23 3 761.21			3 761.21